

# Licencier du personnel en Allemagne

Anne Brion

Avocate à la Cour  
Rechtsanwältin

Konrad-Adenauer-Ufer 71  
50668 Cologne  
[www.qivive.com](http://www.qivive.com)

+33 (0)1 81 51 65 58  
[brion@qivive.com](mailto:brion@qivive.com)

Votre intervenante

q̄ite

La Kanzlei



## Anne Brion

Avocate à la Cour | Rechtsanwältin

Anne Brion est avocate inscrite en France et en Allemagne. Elle conseille en droit du travail allemand et français (élaboration de contrats de travail et de contrats de gérant, rupture de contrats, relation avec les instances représentatives du personnel). Elle accompagne les sociétés dans leurs projets de licenciement, dans la négociation avec les salariés et dans la négociation collective. Elle représente nos clients devant les tribunaux en Allemagne et en France.

- Cabinet de renom spécialisé en droits des affaires français et allemand
- Plus de 20 professionnels bilingues (Avocats et Rechtsanwälte)
- Conseil sur tous les aspects du droit des affaires français
- Bureaux à Cologne | Paris | Lyon



1. Le licenciement (règles générales, procédure, motifs et coûts)
2. La rupture conventionnelle
3. Le contentieux prud'homal en Allemagne

- Protection contre le licenciement si les conditions suivantes sont cumulativement remplies:
  - effectif dans l'entreprise en Allemagne de plus de 10 salariés
  - ancienneté du salarié concerné de plus de 6 mois.
- Protection spéciale d'ordre public

- Formalisme à respecter pour tout licenciement: signataire de la lettre, mode de notification
- Les motifs de licenciement n'ont pas à être mentionnés
- Consultation préalable du comité d'entreprise (*Betriebsrat*)
- Protection spéciale ?

- Personnel
- Comportement (avertissement préalable)
- Économique :
  - décision stratégique conduisant à la suppression du poste
  - aucun reclassement possible
  - critères d'ordre du licenciement (*Sozialauswahl*)
- Sans préavis : faute grave (délai d'action de 2 semaines)

- Pour tout licenciement: versement du salaire durant le préavis, pas d'indemnité de licenciement
- En cas de licenciement injustifié:
  - ✓ **En principe:** réintégration dans l'entreprise avec versement rétroactif des salaires dus
  - ✓ **En pratique :** versement d'une indemnité (*Abfindung*)
    - Pas de barème légal
    - Formule habituellement pratiquée par les juges (*Regelabfindung*) : 1/2 mois de salaire par année d'ancienneté

# La rupture conventionnelle

*Aufhebungsvertrag*



La Kanzlei

- Convention écrite
- Risque de blocage et réduction (*Sperrzeit*) du droit aux allocations chômage
- Rarement pratiquée en Allemagne

- *Arbeitsgericht* (Conseil de prud'hommes)
- Délai d'action de 3 semaines  
Audience de conciliation ⇨ Audience de plaidoirie ⇨ Jugement
- Appel devant le *Landesarbeitsgericht*; révision devant le *Bundesarbeitsgericht*
- Licenciement injustifié constaté par le tribunal  
⇨ principe : réintégration
- Accord transactionnel judiciaire sur la rupture du contrat (*Vergleich*)
  - versement d'une indemnité (*Abfindung*)
  - règlement des autres points litigieux

qivive

La Kanzlei

MERCI

Anne Brion

Avocate à la Cour  
Rechtsanwältin

Konrad-Adenauer-Ufer 71  
50668 Cologne  
[www.qivive.com](http://www.qivive.com)

+33 (0)1 81 51 65 58  
[brion@qivive.com](mailto:brion@qivive.com)